

● (2205)

Je tiens à souligner monsieur l'Orateur, que le programme énergétique n'est pas le même selon qu'il s'applique à l'est ou à l'ouest du Canada. Dans l'Ouest, le programme nuit aux activités d'entreprises pétrolières qui ont participé étroitement à la mise en valeur de cette région du Canada. Sur la côte est où le programme devait être si avantageux, nous constatons que le consommateur n'est pas mieux partagé depuis l'annonce du programme.

Il existe un certain nombre de questions qui nous intéressent particulièrement. D'abord, le prolongement du gazoduc vers la côte est est bloqué à cause des formalités de l'Office national de l'énergie. On nous a dit qu'il y aurait des audiences en janvier. Nous sommes presque à la fin de février et il n'y a pas encore eu d'audience. Pas un pouce de tuyau n'a été posé en direction de la côte est. Nous avons dit que le programme énergétique national allait favoriser l'exploitation du charbon. On vient à peine d'annoncer après près de trois ans, qu'une aide financière serait versée aux mines de Donkin et de Prince au Cap-Breton. Le Programme énergétique national ne s'intéresse même pas à l'énergie marémotrice qui constituerait une bonne source d'énergie pour la côte est et nous permettrait d'exporter de l'énergie vers les centres peuplés du nord-est des États-Unis.

Le jour même où j'ai posé ma question au ministre, il a paru s'intéresser à l'énergie marémotrice. S'il ne savait rien de cette technique j'espère qu'il se renseignera car l'énergie marémotrice jouera un rôle important dans l'avenir de la côte est. Il y a aussi l'exploitation sous-marine dont il a été souvent question à la Chambre. En fait, les querelles fédérales-provinciales retardent la mise en valeur de nos ressources sous-marines. Pour en faire foi, j'ai un article où il est question d'échange entre les représentants de Terre-Neuve et des représentants de la Mobil Oil. Je voudrais obtenir quelques réponses. Je voudrais savoir comment le gouvernement entend réaliser son programme énergétique national.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ces échanges nocturnes avec le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby) sont en train de devenir une tradition à la Chambre. Je suis heureux d'avoir une autre occasion de lui exposer comment la région atlantique bénéficiera du programme énergétique national.

Naturellement, nous reconnaissons que la région de l'Atlantique est totalement à la merci du pétrole importé et à cause de cela, le Programme énergétique national a prévu pour cette région un certain nombre de mesures spéciales en plus des autres prévues pour le reste du Canada.

Par exemple, le gouvernement fédéral est prêt à intervenir pour régler rapidement les questions de réglementation afin que la construction du gazoduc puisse commencer aussitôt que possible dans la région de l'Atlantique. Le député d'en face reconnaîtra que le gouvernement fédéral a bien précisé dans son programme énergétique national qu'il préconisait le prolongement du gazoduc jusqu'aux provinces Maritimes. Pour rendre le projet possible financièrement, le gouvernement a pris les mesures suivantes: premièrement, le prix du gaz naturel livré dans les localités des provinces Maritimes sera le même qu'à Toronto, deuxièmement, un fonds de réserve de 500 millions de dollars sera disponible pour aider au finance-

L'ajournement

ment du pipe-line, au besoin. Troisièmement, des subventions pouvant atteindre \$800 seront offertes aux consommateurs qui décideront de se chauffer au gaz naturel plutôt qu'au mazout. Quatrièmement, des subventions seront offertes aux sociétés de distribution pour les aider à développer des marchés pour le gaz.

● (2210)

Pour ce qui est de la conservation, des programmes conçus spécialement pour les provinces de l'Atlantique permettront aux sociétés industrielles et commerciales d'obtenir des subventions leur permettant de financer l'exploitation de leurs immobilisations dans la conservation de l'énergie.

Une autre mesure importante pour les provinces de l'Atlantique est le programme d'abandon du pétrole dans les services d'utilité publique qui vise à réduire la quantité de pétrole consommée pour produire de l'électricité dans la région de l'Atlantique, ce qui permettrait maintenant et à l'avenir de réduire le prix de revient de l'électricité. La solution la moins coûteuse est la conversion au charbon de quelques centrales thermiques qui consomment présentement du pétrole, une utilisation accrue de l'électricité achetée du Québec et l'utilisation régionale de l'électricité produite par la central nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick.

Un autre programme visera à accroître l'utilisation du charbon comme source d'énergie dans les provinces de l'Atlantique au moyen de subventions à la mise au point de nouvelles techniques d'utilisation du charbon jusqu'à l'étape de l'application commerciale. Il existe aussi un programme de recherche et de développement dans le secteur du charbon qui est étroitement lié à l'ensemble de mesures relatives à son utilisation.

On pourrait donner un certain nombre d'autres exemples de nouvelles mesures prises aux termes du programme énergétique en vue de protéger les approvisionnements en énergie de la population de la région de l'Atlantique.

LA CONSTITUTION—LE TÉLÉGRAMME DES ECCLÉSIASTIQUES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question relative à l'incidence que peut avoir la constitution sur les droits des groupes. J'ai rappelé au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) qu'il avait reçu un télégramme du bureau de l'archevêque de Vancouver, télégramme qu'avaient signé tous les évêques de la Colombie-Britannique et du Yukon. On pouvait y lire entre autres ce qui suit:

Nous considérons que le déséquilibre qui existe dans le projet de charte canadienne entre les droits des individus et les droits collectifs constitue une menace pour bien des groupes et des sociétés, notamment l'Église et les sociétés qui s'y rattachent comme les écoles, les hôpitaux et les organismes sociaux.

Il se trouve en fait que ces gens ont raison de signaler cette omission importante dans la constitution. Je pense que cela dénonce le fait que le gouvernement, dans sa hâte de faire adopter cette constitution à toute vitesse au Parlement a agi de telle sorte qu'un grand nombre de groupes n'ont pu comparaître devant le comité. Il y a probablement des centaines de groupes et de particuliers qui n'ont même pas pris la peine de demander à comparaître devant le comité parce qu'ils savaient qu'on manquerait de temps, et que, par conséquent, on n'accéderait pas à leur demande.